



## Cadres

**NON à l'avenant !**

**NON à l'introduction en force de la  
rémunération de la performance !**

**Intimidation et contournement des organisations syndicales  
Pour la direction, la négociation dans l'entreprise se résume  
à être d'accord avec elle !**

Face au refus unanime des organisations syndicales d'accepter les mesures salariales mises sur la table par la direction, Patrice Papet a pris une décision unilatérale et tente de faire signer à chaque cadre de direction un avenant à son contrat.

La méthode vise à museler les organisations représentants les salariés et à faire pression sur chaque salarié(e) prétextant le versement de la prime de sujétion dans la paie de juin.

**Patrice Papet engage un rapport de force vis-à-vis des cadres et entrave la négociation syndicale.**

Aussi grave, il modifie une part de la rémunération (prime de sujétion) sans passer devant le Comité d'entreprise !

En effet, même si la prime de sujétion ne fait pas partie (au sens juridique du terme) de la rémunération annuelle du fait de son caractère aléatoire et individuel, il n'en reste pas moins qu'elle fait partie du mode de rémunération des cadres. Or Patrice Papet introduit par la force une part variable dans la prime de sujétion.

Pourquoi la direction fait elle signer à ses cadres un avenant à leur contrat alors que la partie modifiée ne fait pas partie du salaire de référence et donc ne constitue pas une modification substantielle du contrat de travail ? N'est ce pas dans l'espoir de décrédibiliser les syndicats en faisant croire aux salariés qu'ils ne sont pas utiles à la négociation et que la direction n'a que faire de leur opposition ?

Nous le redisons : nous avons bien fait, tous ensemble, de refuser des augmentations salariales aussi individuelles et aussi insuffisantes.

**Que la direction ne fasse pas d'illusion, ni les salariés, ni la  
CGT ne se laisseront terroriser !**

Paris, le 6 juin 2006

SNRT-CGT de RADIO FRANCE ) 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533

& 01 56 40 28 83 ☎ 01 56 40 34 05 📧 e-mail [contact@cgt-radiofrance.org](mailto:contact@cgt-radiofrance.org)

Site internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>